

<p>Procès-verbal Du Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de KIRRWILLER</p> <p>Séance du 27 janvier 2015 selon convocation du 16 janvier 2015</p>

Appel des Présents:

Membres de droit:

Monsieur DIETLER Patrice, Maire	Absent
Monsieur le Délégué du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt Service Aménagement Rural - Cité Administrative - 67084 Strasbourg-Cedex M. MONTJOIE,	Absent

Membres du Bureau de l'Association Foncière de KIRRWILLER

Membres titulaires:

Représentants au titre des propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture:

Messieurs	M. WENDLING Jean-Georges, Président	Présent
	M. MEHL Georges,	Présent
	M. FIRN Jacky, secrétaire	Présent

Représentant au titre des propriétaires désignés par le Conseil Municipal:

Messieurs	M. BALTZER Jean-Michel, Vice-Président	Présent
	M. DIEMERT Etienne,	Présent
	M. HOUDE Laurent	Présent

Membres suppléants:

MM. BALTZER Alfred, SCHNELL Charles, suppléants présentés par la C.A.
MM. WELSCH Jean-Michel, M. WOLLJUNG Jean-Pierre, suppléants présentés par la Commune de Kirrwiller

Ordre du Jour :

- 1-Compte administratif 2014
- 2- Compte de gestion 2014
- 3- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
- 4- Budget primitif 2015
- 5- Rôle de recouvrement de l'exercice 2015
- 6- Travaux

1°) Compte administratif 2014 :

M. BALTZER Jean-Michel, Vice-Président, expose les résultats de l'exercice 2014 qui s'énoncent comme suit:

<u>FONCTIONNEMENT:</u>			
	Recettes:	:	5.746,61 €
	Dépenses:	:	1.146,60 €
Résultat de l'exercice:	excédent.....	:	4.600,01 €
résultat reporté N-1 :	excédent	:	40.269,47 €
Résultat cumulé:	excédent de fonctionnement		44.869,48 €
<u>INVESTISSEMENT :</u>			
	dépenses:	:	10.339,00 €
	recettes:	:	00,00 €
Résultat cumulé:	déficit d'investissement		- 10.339,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE: excédent de			34.530,48 €

Le Bureau, après délibération, **en l'absence du Président**, DECIDE:

- **d'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2014 tel qu'énoncé ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2°) Comptes de gestion 2014 Association Foncière de Kirrwiller :

Approbation du compte de gestion par M.GASS Pascal, Receveur.

Le Bureau de l'Association Foncière de Kirrwiller,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 (N - 1), celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

1°) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives:

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

3°) Délibération du Bureau de l' Association Foncière de Kirrwiller concernant l' affectation du résultat d' exploitation de l' exercice 2014 :

Le Bureau de l'Association Foncière de Kirrwiller, réuni sous la présidence de M. WENDLING Jean-Georges,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant l'obligation pour les collectivités ayant adopté l'instruction comptable M 14 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif présente:

- un excédent de fonctionnement de:

: **44.869,48 €**

DECIDE d affecter le résultat comme suit:

POUR MEMOIRE

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	40.269,47 €
Virement à la section d'investissement :	
RESULTAT DE L'EXERCICE: EXCEDENT :	4.600,01 €
DEFICIT:	

A) EXCEDENT AU 31/12/2014. : **44.869,48 €**

Affectation obligatoire

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) :	
Déficit résiduel à reporter :	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068):	10.339,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne002) :	34.530,48 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour :	

B) DEFICIT AU 31/12/2014.

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur):	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2014	
Excédent disponible (voir A - solde disponible) :	

C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté :

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

4°) Budget Primitif 2015:

Le Président expose ses propositions budgétaires pour l'année 2015.

Le Bureau, après délibération, DECIDE:

- d' **APPROUVER** le Budget 2015 avec la balance équilibrée comme suit :

FONCTIONNEMENT:	42.000,- Euros
INVESTISSEMENT:	63.139,- Euros

TOTAL : **105.139,- Euros**

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

5°) Rôle de recouvrement pour l'exercice 2015 :

Le Bureau, après délibération, DECIDE:

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2015.

- de fixer à **0,15 Euros** TTC sans TVA par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés;

- de demander une cotisation fixe de **2,00 Euros** hors taxes sans TVA par an et par propriétaire, en plus de la cotisation par are;

- de confier l'établissement du rôle de recouvrement à la M.S.A. du Bas-Rhin;

- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à la M.S.A., soit 0,91 Euros net par hectare (0,90 € l'an dernier), le montant correspondant étant à verser à la M.S.A., compte Crédit Agricole 17206 00070 00012416010 89, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception de Bouxwiller.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par le décret seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le montant minimum soit atteint.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

6°) Travaux :

Le chemin ayant fait l'objet d'une remise en état complète courant 2014, n'a pas été dégradé pour l'instant. Si cela s'avère nécessaire à terme, il pourrait toujours être envisagé de procéder à du goudronnage en certains endroits. M. WENDLING, rappelle toutefois que ce procédé a un coût important et que les mètres linéaires à traiter seraient conséquents.

Pas d'autres travaux prévus à ce jour.

PAS DE VOTE

La séance est levée à 20h15.

Le Président

Le Vice Président

Le secrétaire

Les membres du Bureau

WENDLING JG

BALTZER JM

FIRN J.

HOUDE Laurent

MEHL Georges

DIEMERT Etienne